

## **Déclaration**

*au sujet de l'entretien efficient de l'infrastructure sur le Danube*

*et sur ses affluents navigables*

**Rencontre des ministres en matière de Danube**

**Luxemburg  
le 7 juin 2012**

Nous, les ministres et chefs de délégations responsables des transports de la République d'Autriche, de la République de Bulgarie, de la République de Croatie, de la République fédérale d'Allemagne, de la Hongrie, de la République de Moldova, de la Roumanie, de la République slovaque, nous sommes rencontrés le 7 juin 2012 à Luxembourg et nous sommes entendus de ce qui suit:

Vu la Stratégie Europe 2020 pour une croissance raisonnable, durable et exhaustive pour la région du Danube (ci-après « la Stratégie ») et le Livre blanc de 2011 « Feuille de route vers un espace de transport européen unique » ;

Compte tenu de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube (Convention de Belgrade) qui stipule que « les États danubiens s'engagent à maintenir leurs secteurs du Danube en état de navigabilité pour les bâtiments fluviaux et en ce qui concerne les secteurs appropriés pour les bâtiments de mer, à exécuter les travaux nécessaires pour assurer et améliorer les conditions de navigation, et à ne pas empêcher ou entraver la navigation dans les chenaux navigables du Danube » (Art. 3) ;

Ayant en vue l'interdépendance de tous les domaines limitrophes tels que les transports, l'environnement et le développement durable de la région du Danube ;

Considérant l'importance que présente le transport par voie navigable pour le développement de l'économie européenne, notamment le Danube et ses affluents navigables en tant que partie des Réseaux de transport transeuropéens (TNT) ;

Tenant compte de la Stratégie et des objectifs y étant liés et visant à augmenter le trafic-marchandises sur le fleuve de 20% d'ici 2020 et à mettre en œuvre un entretien efficace de l'infrastructure de la voie navigable d'ici 2015 ;

Reconnaissant les problèmes posés par les périodes de basses-eaux et les risques futurs dus aux changements climatiques ainsi que le fait qu'un chenal dûment entretenu constitue une condition préliminaire pour des transports fiables, sûrs et économiquement rentables, notamment pendant les périodes de basses-eaux, un tel entretien des voies navigables exigeant des ressources importantes de la part des pays respectifs ;

Reconnaissant la nécessité d'une action urgente et immédiate dans le domaine de l'entretien du chenal ;

**NOUS ENGAGEONS** à ce qui suit :

ASSURER l'exécution régulière des travaux d'entretien du chenal du Danube et de ses affluents en fournissant des fonds et en appliquant des méthodes durables et efficaces d'aménagement du fleuve en mettant en place des équipements adéquats (balisage, bateaux de surveillance, stations hydrométriques et moyens auxiliaires pour la navigation) et en fournissant des personnels hautement qualifiés pour :

- procéder régulièrement à des levés du lit,
- appliquer des méthodes efficaces pour draguer le chenal sur des secteurs à basses-eaux afin d'assurer un bon état navigable,
- baliser le chenal.

MAINTENIR des paramètres du chenal adéquats pour un bon état navigable conformément aux dispositions de la Convention de Belgrade et, pour les pays l'ayant ratifié, de l'AGN, tout en respectant pour ce faire les obligations internationales en matière de protection de l'environnement ;

METTRE EN PLACE d'ici 2013 déjà, des procédures de coordination à l'échelle nationale et transfrontalière permettant de réagir efficacement en cas de conditions exceptionnelles (basses-eaux, phénomènes de glace, inondations), restaurer les conditions optimales et sûres de la navigation ;

ASSURER une communication permanente au sujet de l'état du chenal à tout moment, notamment en ce qui concerne les données relatives à sa profondeur et largeur sur les secteurs à basses-eaux, en informer les usagers de la voie navigable par le biais des administrations nationales, à savoir des fournisseurs de SIF (portails Internet, Avis aux navigateurs, communications on-line, etc.) ;

CONTROLLER la mise en œuvre desdites actions par un mécanisme de surveillance et d'information régulier, dans le cadre du domaine prioritaire « Voies navigables » de la Stratégie qui comprend également la coordination avec la Commission du Danube. Les pays signataires établiront des rapports annuels à l'intention des coordonnateurs du domaine prioritaire qui dresseront un rapport consolidé à l'intention de la Commission européenne (dans le contexte du rapport annuel sur la mise en œuvre de la Stratégie) et du Coordonateur européen TEN-T responsable du couloir du Danube.

UTILISER le groupe de travail de l'entretien de la voie navigable du domaine prioritaire « Voies navigables » de la Stratégie en tant que plate-forme durable de dialogue entre les administrations de la voie navigable, la Commission du Danube et les participants publics et privés concernés ;

NOUS RENCONTRER une fois par an ou en fonction des nécessités du suivi de ces conclusions pour être sûrs qu'elles sont mises en œuvre tel que convenu.

Signatures

Pour la République d'Autriche

**Ministre Doris Bures**, Ministère fédéral des transports, de l'innovation et de la technologie

Pour la République de Bulgarie

**Ministre Ivaylo Moskovski**, Ministère des transports, des technologies de l'information et des communications

Pour la République de Croatie

**Ministre Siniša Hajdaš Dončić**, Ministre des affaires maritimes, des transports et de l'infrastructure

Pour la République fédérale d'Allemagne

**Ministre Peter Ramsauer**, Ministre fédéral des transports, du bâtiment et du développement urbain

Pour la Hongrie

**Ministre d'Etat Pál Völner**, Ministre de l'infrastructure, Ministère du développement national

Pour la République de Moldova

**Ministre Anatol Salaru**, Ministère des transports et de l'infrastructure routière

Pour la Roumanie

**Secrétaire d'Etat Valentin Preda**, Ministère des transports et de l'infrastructure

Pour la République slovaque

**Ministre Ján Počiatek**, Ministère des transports, des constructions et du développement régional de la République slovaque